

Vent debout pour Tempête en Beauce

Publié le 27/03/2018 à 04:55 | Mis à jour le 27/03/2018 à 04:55



Le bureau à l'écoute des militants.

© Photo NR

L'association Tempête en Beauce vient de tenir son assemblée générale dans la grande salle de la mairie, sous la présidence de Michel Davancens, qui a présenté le rapport moral. « *L'éolien représente 1 % de l'énergie mondiale, a-t-il lancé. C'est une industrie très concentrée dans les mains des financiers, car fortement subventionnée.* » On apprend aussi qu'en Allemagne, l'électricité coûte deux fois plus cher qu'en France, à cause de l'éolien. C'est pour cela qu'après le Royaume-Uni et l'Espagne, l'Allemagne met un terme au développement des éoliennes. Le président Davancens a également fait état du décret, non encore signé, du ministre Sébastien Lecornu, rattaché à Nicolas Hulot, qui stipule qu'il faut libérer l'éolien et le rendre acceptable aux habitants, qu'il faut développer la production en associant tous les acteurs du territoire. Mais le point le plus important « *et le plus grave* » pour le président est le suivant : « *Ne plus permettre de faire des recours devant le tribunal administratif, qui ne sera plus compétent, mais auprès des cours d'appel. Le seul but est de nous freiner considérablement dans nos recours.* » D'ailleurs nombre d'associations sont intervenues auprès des élus locaux. Localement, plusieurs projets existent, dont certains ont été arrêtés par le préfet : Villermain (quatre éoliennes), Cravant à 7 km de Talcy ; d'autres sont en cours d'instruction : La Chapelle-Saint-Martin où le maire est favorable pour une étude de faisabilité pour dix éoliennes. A Oucques-la-Nouvelle également où deux projets sont à l'étude pour un total de dix à douze éoliennes. « *Nous avons encore du pain sur la planche* », a glissé un militant. Le maire de Villexanton a tenu à souligner que les éventuelles redevances versées par les constructeurs iraient à la CCBVL et non aux communes.

Le bureau se compose ainsi : président, Michel Davancens ; secrétaire, Jean-Pierre Houssin ; trésorière, Marie-Christine Henriët.